



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/EX(35)/2
13 juillet 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Trente-cinquième réunion directive
Genève, 21 septembre 2004

**ACTIVITÉS ENTREPRISES PAR LA CNUCED
EN FAVEUR DE L'AFRIQUE**

Rapport du Secrétaire général de la CNUCED

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
INTRODUCTION	4
I. TRAVAUX DE RECHERCHE ET D'ANALYSE DE POLITIQUE GÉNÉRALE	5
A. Examen par le Conseil du commerce et du développement du point de son ordre du jour concernant l'Afrique à sa cinquantième session	5
B. Pays les moins avancés	6
C. Contributions aux travaux du Comité des politiques du développement et du Conseil économique et social	6
D. Pays en développement sans littoral	6
II. ACTIVITÉS SECTORIELLES	7
A. Commerce international.....	7
1. Programme intégré conjoint CNUCED/OMC/CCI d'assistance technique en faveur de certains pays les moins avancés et d'autres pays africains	7
2. Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en vue d'aider les pays les moins avancés dans leurs activités commerciales et leurs activités liées au commerce	8
3. Réunion des ministres du commerce des PMA.....	8
4. Autre assistance technique liée au commerce	9
5. Commerce, environnement et développement.....	10
6. Droit et politique de la concurrence, compétitivité et questions de développement	10
7. Produits de base.....	11
8. Activités de formation.....	14
B. Services.....	15
1. Programme relatif aux pôles commerciaux.....	15
2. Système douanier automatisé.....	15
3. Commerce électronique	16
4. Transport et transit	16
5. Système d'informations anticipées sur les marchandises (SIAM).....	17

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
C. Dette, finances et développement	17
1. Club de Paris	18
2. Système de gestion de la dette et d'analyse financière	18
3. Appui technique au Groupe intergouvernemental des 24 pour les questions monétaires internationales.....	19
D. Investissement international et développement des entreprises	20
1. Investissement	20
2. Technologie et développement des entreprises.....	22

INTRODUCTION

1. Le Conseil du commerce et du développement examine chaque année, à l'une de ses réunions directives, un rapport sur ce que fait la CNUCED en faveur de l'Afrique. Le document, qui va suivre, huitième rapport d'une série adressée au Conseil depuis sa quinzième réunion directive, expose l'orientation générale des travaux de recherche et d'analyse menés par la CNUCED sur le développement de l'Afrique et présente brièvement certaines activités (services consultatifs et coopération technique, notamment) exécutées dans les différents domaines relevant de son mandat. Il complète et actualise les informations figurant dans le document TD/B/EX(32)/2, présentés en juillet 2003 à la trente-deuxième réunion directive du Conseil.

2. Dans sa résolution A/RES/58/233, l'Assemblée générale des Nations Unies a pris note avec satisfaction du soutien que les organismes des Nations Unies apportaient au Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et a demandé que ce soutien soit maintenu. À sa quinzième réunion, le Conseil a décidé, dans ses conclusions concertées 477, que «la CNUCED devrait, dans le cadre de son mandat, continuer d'aider les pays africains à atteindre les objectifs du NEPAD ainsi que de réaliser des analyses et de prodiguer des conseils sur le développement de l'Afrique». La CNUCED a maintenu ses relations et sa collaboration étroite avec le secrétariat du NEPAD et les membres du Comité directeur de celui-ci pour fournir une aide dans les domaines relevant de sa compétence. Elle a participé activement aux réunions de consultation annuelles régionales des organismes qui mènent des activités en Afrique et contribué au travail des services interinstitutions sur l'agriculture, l'accès aux marchés et la diversification. Les rapports de ces différents services constitués aux fins du NEPAD seront présentés au Comité du programme et de la coordination à New York.

3. Les activités de la CNUCED en faveur de l'Afrique vont d'une manière générale dans le sens des prescriptions du NEPAD, comme il est indiqué ci-dessous.

a) Le développement et la lutte contre la pauvreté sont les principaux objectifs du NEPAD et l'analyse du développement de l'Afrique et des pays les moins avancés (PMA) – dont 34 sont africains – à laquelle procède la CNUCED sert le sens de ces objectifs. Le rapport *Développement économique de l'Afrique: Résultats commerciaux et dépendance à l'égard des produits de base* ainsi que le *Rapport sur les pays les moins avancés 2004* mettent en évidence la relation entre pauvreté et échanges commerciaux dans le développement de l'Afrique.

b) Pour ce qui est des priorités sectorielles du NEPAD, et plus précisément de la section B1, («Comblers le retard dans le domaine des infrastructures»), les activités de la CNUCED inscrites sous la rubrique des services pour le développement – touchant le transit et les transports, le système d'informations anticipées sur les marchandises (SIAM) et le système douanier automatisé (SYDONIA) – ont un rapport direct avec le NEPAD, y compris du point de vue de la réduction des délais lors du passage des frontières par les particuliers, les marchandises et les services, la réduction des temps morts dans les ports et la facilitation de l'activité économique et des échanges transfrontières grâce à l'amélioration des liaisons terrestres (objectif B1 iv) du NEPAD).

c) Eu égard à l'objectif ii) de la section B1 («Comblers l'écart numérique»), les analyses du commerce électronique de la CNUCED ont attiré l'attention sur l'extrême rareté du recours à la télématique en Afrique et sur la nécessité de s'occuper davantage de ce secteur. La CNUCED

a aussi apporté sa contribution à la Conférence régionale africaine sur la société de l'information, où se préparait le Sommet mondial sur la société de l'information.

d) Pour ce qui est de l'Initiative pour l'accès aux marchés (sect. C2 du NEPAD), la CNUCED a continué de fournir des informations au Comité directeur du NEPAD. Le secrétariat de celui-ci s'en est déclaré très satisfait.

e) Eu égard à la section C1 («Initiative en faveur des flux de capitaux»), la CNUCED a continué d'attirer l'attention sur les besoins en capitaux de l'Afrique. Pour ce qui est plus précisément de la priorité ii) de cette section, qui porte sur l'allègement de la dette, la CNUCED a réclaté à cet égard un effort plus ample et plus diligent en faveur des pays pauvres très endettés; elle consacre la livraison de 2004 de son rapport *Développement économique de l'Afrique* à la question de la viabilité de l'endettement.

f) En ce qui concerne la priorité iv) de la section C1 («Initiative pour les apports de capitaux privés»), les activités relatives aux investissements visent à s'attaquer à la perception de l'Afrique par les investisseurs comme un continent «à haut risque», comme le prévoit le NEPAD. On a pour cela, entre autres choses, fait plusieurs analyses des politiques de l'investissement à l'intention des pays africains. Quant aux activités menées aux fins du développement de l'entreprise, elles sont à rapprocher de l'objectif vii) de la section C2 («Promotion du secteur privé»).

I. TRAVAUX DE RECHERCHE ET D'ANALYSE DE POLITIQUE GÉNÉRALE

A. Examen par le Conseil du commerce et du développement du point de son ordre du jour concernant l'Afrique à sa cinquantième session

4. Comme on l'a vu plus haut, le secrétariat de la CNUCED a fait paraître *Développement économique de l'Afrique: Résultats commerciaux et dépendance à l'égard des produits de base*¹, dont un résumé a été présenté au Conseil. Elle a cherché dans ce rapport à remettre en perspective les raisons de la médiocrité des résultats économiques de l'Afrique et du rétrécissement de sa part dans le commerce mondial. Le rapport présente le schéma et la composition du commerce africain ainsi que les problèmes entraînés par la dépendance à l'égard des produits de base; il analyse les facteurs de compétitivité de l'Afrique ainsi que sa capacité de diversification dans des secteurs aux marchés plus dynamiques. Il expose rapidement les mesures de politique générale adoptées dans le passé aux niveaux national et international pour régler le «problème des produits de base», problème qui est à la racine des résultats commerciaux du continent. Enfin, le rapport présente les mesures de politique générale à envisager aux niveaux national et international pour atténuer la vulnérabilité des économies africaines aux fluctuations des cours des matières premières. Il préconise une meilleure accessibilité des marchés et la réduction des subventions favorisant les produits concurrents des exportations africaines. Il présente également l'idée d'une indemnisation du manque à gagner résultant des subventions et autres soutiens accordés par les pays développés à leur propre agriculture, et celle d'un apport supplémentaire de ressources extérieures susceptible de combler le déficit du continent en cette

¹ UNCTAD/GDS/AFRICA/2003/1.

matière et de garantir par là des investissements suffisants dans le développement humain et les infrastructures matérielles, la création d'institutions et la diversification.

5. Les délibérations du Conseil sur ce point l'ont amené à adopter des conclusions concertées, où il dit notamment que le rapport contribue au travail d'évaluation des politiques, et à demander à la CNUCED de continuer à établir des analyses et à fournir des avis sur le développement de l'Afrique.

B. Pays les moins avancés

6. Le *Rapport sur les pays les moins avancés 2004* porte sur la dialectique complexe qui lie échanges commerciaux et pauvreté. Il vise notamment à répondre à deux questions: a) Pourquoi le commerce international a-t-il une incidence sur la réduction du paupérisme dans les PMA?; b) Comment le commerce international peut-il aider à lancer, soutenir et accélérer la croissance économique? C'est pour apporter des réponses que le rapport analyse les relations entre la nature de la pauvreté dans les PMA, les échanges internationaux et le niveau de dépendance économique des PMA à l'égard du commerce international; un ensemble de politiques complémentaires y est proposé qui pourrait faire du commerce un facteur de réduction de la pauvreté plus efficace dans les PMA.

7. Répondant à la demande que lui avait adressée le Conseil à sa quarante-neuvième session, le secrétariat de la CNUCED a rédigé pour la cinquantième session une note intitulée «Principales initiatives prises récemment en faveur des pays les moins avancés dans le domaine de l'accès préférentiel aux marchés: premier bilan». Cette note présente l'analyse des initiatives récentes des principaux partenaires commerciaux des PMA, à savoir l'initiative «Tout sauf les armes» de l'Union européenne, la loi sur la croissance et les potentialités de l'Afrique (AGOA) des États-Unis et les initiatives canadienne et japonaise.

C. Contributions aux travaux du Comité des politiques du développement et du Conseil économique et social

8. Le secrétariat de la CNUCED a participé à la réunion-débat du Conseil économique et social sur la manière d'œuvrer ensemble en faveur du développement rural; il a présenté des communications sur l'approche intégrée du développement rural et la lutte contre la pauvreté dans le cas particulier des PMA.

D. Pays en développement sans littoral

9. Les problèmes du transport en transit sont d'une acuité particulière en Afrique pour les pays sans littoral et leurs voisins. Le Programme spécial de la CNUCED pour les PMA, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement a permis d'apporter une contribution de fond à la préparation de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit et des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit (Almaty, 2003). Cette contribution a pris la forme de six études consacrées à l'amélioration des systèmes de transit dans diverses régions du monde en développement, dont quatre étaient entièrement consacrées au contexte africain.

II. ACTIVITÉS SECTORIELLES

A. Commerce international

1. Programme intégré conjoint CNUCED/OMC/CCI d'assistance technique en faveur de certains pays les moins avancés et d'autres pays africains

10. Le Programme intégré conjoint CNUCED/OMC/CCI d'assistance technique en faveur de certains pays les moins avancés et d'autres pays africains (JITAP) est l'action commune engagée par le Centre du commerce international (CCI), la CNUCED et l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en collaboration avec les donateurs intéressés pour intégrer effectivement les pays africains, à leur propre avantage, dans le système commercial multilatéral. La première phase du Programme s'est achevée avec succès en décembre 2002; les résultats ont été jugés favorablement. Une nouvelle phase faisant intervenir 16 pays africains a été approuvée, puis lancée en février 2003 (voir TD/B/EX(32)/2).

11. En 2003, plusieurs activités préparatoires ont été réalisées. Les pays du JITAP ont été sensibilisés à la nécessité de se doter de structures nationales pour pouvoir participer au Programme. Par exemple, des missions ont été entreprises entre mai et juillet 2003 dans la plupart d'entre eux pour favoriser le démarrage des préparatifs au niveau national. La rédaction de 16 descriptifs de programmes de pays (qui servent de base aux activités au niveau national) a été entreprise. Les pays du JITAP eux-mêmes ont commencé à rédiger les documents de pays, appuyé par les orientations méthodologiques et les contributions de fond des trois organismes. Ce travail est en soi une démonstration de renforcement des capacités en matière de formulation des projets avec intervention des parties prenantes nationales. Les organismes intéressés préparent cinq dossiers pratiques pour les cinq domaines² du JITAP où il y a renforcement de capacités afin de pousser le plus possible les réalisations nationales autonomes. La CNUCED mène l'élaboration du dossier sur les capacités institutionnelles. Les dossiers à appliquer soi-même en matière de capacités commerciales mis au point par les organismes permettront d'innover encore dans les techniques de l'assistance dans le domaine commercial.

12. Des activités prioritaires relatives aux négociations sur le commerce multilatéral ont aussi été réalisées. Des pays du JITAP ont été aidés à se préparer à la cinquième Conférence ministérielle de l'OMC à Cancún et à participer au programme de travail de Doha. Tous les pays du JITAP ont précisé leur position pour la Conférence de Cancún et élaboré une liste de points à négocier à l'intention de leurs propres délégations. Deux vidéoconférences ont été organisées les 27 et 28 août 2003 pour les pays anglophones et les pays francophones, qui ont permis de donner aux membres du Comité interinstitutions des informations supplémentaires sur l'actualité des négociations du programme de Doha immédiatement avant la Conférence de Cancún. À la demande de pays du JITAP, des services consultatifs techniques ont été offerts aux comités interinstitutions du Kenya, du Malawi, de la Tunisie, de l'Ouganda, de la République-Unie de Tanzanie et de la Zambie à propos de questions touchant le programme de travail de Doha, notamment l'agriculture, l'accès aux marchés des produits non agricoles et les services. C'est

² Les cinq domaines du développement des capacités du point de vue du système commercial multilatéral sont: les moyens institutionnels; les centres de référence; l'information, la diffusion et la formation; les stratégies d'exportation; la mise en réseau des programmes.

pourquoi les pays du JITAP ont été très actifs aux réunions préparatoires de la Conférence de Cancún et à la Conférence elle-même.

2. Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en vue d'aider les pays les moins avancés dans leurs activités commerciales et leurs activités liées au commerce

13. La CNUCED a poursuivi l'exécution du Cadre intégré en collaboration avec cinq autres organismes principaux: le CCI, le FMI, le PNUD, la Banque mondiale et l'OMC.

14. En 2003 et au premier trimestre de 2004, ont été terminées des études diagnostiques sur l'intégration du commerce (EDIC) concernant sept PMA, dont cinq africains (Burundi, Djibouti, Éthiopie, Guinée et Madagascar). Des réunions de mise en œuvre se sont tenues à Madagascar et au Sénégal avec les donateurs. L'étude concernant le Mali est presque achevée. Les activités de suivi des tables rondes organisées selon l'ancien Cadre se poursuivent dans cinq PMA, dont trois africains (Gambie, Ouganda et République-Unie de Tanzanie), qui sont en voie de s'intégrer au nouveau Cadre. À la suite de la deuxième évaluation à laquelle il a été procédé en août 2003, celui-ci a été étendu à six PMA de plus, dont cinq africains (Bénin, Tchad, Mozambique, Sao Tomé-et-Principe et Zambie).

15. L'apport de la CNUCED au Cadre intégré prend les formes suivantes: a) renforcement de la maîtrise du Cadre intégré par les pays eux-mêmes, avec la mise en œuvre des activités préalables aux Études diagnostiques sur l'intégration du commerce aux niveaux national et sous-régional; b) réalisation d'activités considérées comme prioritaires dans trois des pays de l'«ancien» Cadre intégré, dont deux PMA africains (Ouganda, République-Unie de Tanzanie); c) assistance fournie aux coordonnateurs du Cadre intégré (par exemple Madagascar et Djibouti) pour la formulation, selon les matrices d'action des Études de propositions de projets à financer grâce au guichet II du Fonds d'affectation spéciale du Cadre intégré et à d'autres sources; d) contribution intellectuelle aux Études (par exemple à Djibouti, en Éthiopie et au Mali).

3. Réunion des ministres du commerce des PMA

16. La deuxième Réunion des ministres du commerce des PMA s'est tenue à Dacca du 31 mai au 2 juin 2003. À la demande du Gouvernement du Bangladesh, la CNUCED a fourni un appui de fond et un soutien technique. La note de mise en contexte rédigée par le secrétariat de la CNUCED sous le titre «Développements sur les questions clés du programme de travail de Doha», a été considérée par les ministres et les hauts fonctionnaires comme une communication de première importance, propre à faciliter leurs délibérations.

17. Les ministres ont adopté la Déclaration de Dacca qui se compose de deux parties: la première est une déclaration politique mettant en avant les préoccupations des PMA; la deuxième consiste en 76 propositions de négociation couvrant tous les problèmes évoqués dans le programme de Doha.

4. Autre assistance technique liée au commerce

a) Programme d'assistance technique PNUD/CNUCED pour l'Afrique

18. Soutenue financièrement par le Bureau régional pour l'Afrique du PNUD et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et bénéficiant de la collaboration de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), de l'Union africaine, du Consortium pour la recherche économique en Afrique, du Southern African Trade Research Network et du Réseau du tiers monde (Afrique), la CNUCED a fourni des services consultatifs et apporté un appui intellectuel aux pays africains soucieux d'évaluer les objectifs des négociations et de traduire en termes de politique générale le programme de travail de Doha. Des missions de consultants ont été entreprises à la demande de plusieurs pays africains. La CNUCED a coopéré avec l'Union africaine et la CEA pour les aider à préparer la Conférence de Cancún et a participé à ce titre à la Réunion de réflexion de haut niveau des négociateurs commerciaux africains préparatoire à la cinquième Conférence ministérielle de l'OMC et à la Réunion des ministres du commerce de l'Union africaine à Maurice (juin 2003), où a été adoptée une position commune quant à la Conférence de Cancún. Elle a participé ensuite aux préparatifs du groupe africain pour les réunions de l'OMC et de l'Union africaine sur les questions essentielles pour l'Afrique à soulever à Cancún, en s'appuyant sur la position commune définie à Maurice par les ministres. Au mois de décembre, une réunion des parties prenantes s'est tenue à Genève pour envisager le lancement d'un programme de suivi aux fins de renforcer les capacités en matière de commerce et d'investissement dans l'Afrique subsaharienne.

b) Assistance à des groupements régionaux d'intégration

19. Des services consultatifs ont été fournis à la Réunion ministérielle de réflexion de haut niveau du Marché commun des États de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA) pour préparer la Conférence de Cancún et les négociations commerciales entre les ACP (pays d'Afrique des Caraïbes et du Pacifique) et l'Union européenne. Des services consultatifs ont été fournis également pour un atelier du COMESA (Ouganda, juillet 2003) sur l'élaboration d'un accord de services fondé sur l'Accord général sur le commerce des services (GATS). Un soutien a été apporté à l'atelier organisé par la CEA à l'intention des pays d'Afrique pour analyser les négociations sur les produits agricoles (Addis-Abeba, avril 2004). Une communication a été adressée à la réunion des experts du NEPAD sur l'accès aux marchés (Le Caire, mars-avril 2004). Enfin, des conseils techniques ont été fournis pour l'atelier de préparation de la Conférence de Cancún organisé au Zimbabwe.

c) Assistance aux pays en voie d'adhérer à l'OMC

20. Comme la Conférence lui en avait donné mandat à ses neuvième et dixième sessions, le secrétariat de la CNUCED a continué en 2003 à seconder les États membres qui étaient en voie d'adhérer à l'OMC. Son rôle s'est adapté aux besoins de chaque État membre désireux de s'intégrer davantage dans le système du commerce international. Le financement a été fourni par le Département du développement international (DFID) du Royaume-Uni et le Gouvernement norvégien.

21. En 2003, l'Algérie, le Cap-Vert, l'Éthiopie et le Soudan ont reçu une aide centrée: a) sur la préparation des équipes nationales de négociation aux réunions des Groupes de travail de

l'accession de chacun d'eux avec définition d'une stratégie et d'une tactique de négociation, rédaction d'un aide-mémoire sur le régime de commerce extérieur et préparation des réponses aux questions écrites des membres de l'OMC; b) sur l'organisation d'ateliers de sensibilisation des fonctionnaires, des membres de la société civile et les représentants du secteur privé aux avantages et aux difficultés que comporte le statut de membre de l'OMC – notamment les dispositions des Accords de l'OMC qui portent sur le développement et le processus d'adhésion; c) sur la préparation par les gouvernements d'offres d'accès aux marchés (biens et services) et d'engagements en matière de soutien du secteur agricole; d) sur la fourniture de services d'experts et de conseils sur le renforcement des capacités en matière de politique commerciale; e) sur la formation des fonctionnaires responsables du commerce à certaines matières de politique commerciale.

22. L'assistance technique fournie par le secrétariat de la CNUCED a sensibilisé plus encore les équipes de négociation des pays en voie d'adhésion aux multiples questions que soulève le processus d'adhésion, du point de vue tant du fond que des procédures. Les règles et les disciplines de l'OMC sont ainsi mieux comprises – en ce qui concerne notamment le traitement spécial et le traitement préférentiel et les autres dispositions relatives au développement – ainsi que leurs incidences sur les choix des politiques nationales.

5. Commerce, environnement et développement

23. Deux activités de coopération technique ont été menées à bien en 2003 au bénéfice des pays africains, dans le cadre de l'Équipe spéciale PNUE-CNUCED pour le renforcement des capacités concernant le commerce, l'environnement et le développement.

24. En mai 2003, un atelier régional de l'Équipe a été organisé au Cap (Afrique du Sud) à l'intention des pays d'Afrique anglophone, immédiatement après le séminaire régional de l'OMC sur le commerce et l'environnement. Les participants, qui représentaient les ministères du commerce et de l'environnement de 18 pays, ont débattu d'un certain nombre de questions relevant de ces deux domaines et défini les besoins prioritaires de leur région en matière de renforcement des capacités. Ces besoins s'articulent sur quatre grands axes: évaluation intégrée et synergie entre la politique écologique et la politique commerciale; ADPIC, savoirs traditionnels et accès et partage des bénéfices; incidence économique des accords multilatéraux relatifs à l'environnement; agriculture, environnement, organismes génétiquement modifiés (OGM), sécurité alimentaire et agriculture biologique. Ce recensement orientera les travaux de l'Équipe spéciale dans la région en 2004-2006.

25. En mai 2003 également, un séminaire national de l'Équipe spéciale a été organisé à Luanda sur le commerce, l'environnement et le développement durable pour aider les responsables politiques et autres parties prenantes à mieux comprendre les relations entre ces trois domaines et à examiner ensemble les questions liées au programme de travail de Doha.

6. Droit et politique de la concurrence, compétitivité et questions de développement

a) Recherche et analyse des politiques

26. En mai 2004, la CNUCED a publié un ouvrage présentant des données d'observation qui attestent des effets néfastes pour les pays en développement des pratiques anticoncurrentielles,

ainsi que des études de cas portant sur le Kenya, l'Afrique du Sud, l'Ouganda et la Zambie³. Deux autres ouvrages ont paru en 2003: une étude empirique des effets sur le commerce et le développement des pays en développement du noyau international de cartels⁴ et un rapport de synthèse sur la coopération multilatérale sur les questions relatives à la concurrence dans le cadre du mandat de Doha⁵.

b) Services consultatifs et renforcement des capacités

27. En 2003, 16 missions ont été envoyées dans des pays africains⁶ et trois auprès de groupements d'intégration régionale africains⁷ pour y dispenser une formation à la formulation et à la mise en application d'une politique de la concurrence. Dans le cas du Botswana, du Lesotho et du Swaziland, il s'agissait d'aider ces pays à légiférer sur la concurrence. Cinq séminaires et ateliers nationaux et trois régionaux consacrés à d'autres questions relatives à la concurrence et à l'intégration multilatérale ont été organisés dans le cadre des préparatifs de la onzième session de la Conférence. La CNUCED s'est également occupée de renforcer les capacités à l'appui des groupes concurrentiels régionaux du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et de l'Union douanière d'Afrique australe (SACU).

28. Deux cours à distance sur la politique de la concurrence ont été organisés sur une base trimestrielle en 2003 à l'intention du Bénin, du Burkina Faso et du Mali. Dans le cadre d'une initiative récente que le secrétariat est en voie d'étudier, des études sur la politique nationale de la concurrence sont en préparation pour le Bénin, le Sénégal, la Zambie et le Zimbabwe; elles permettront d'évaluer les succès et les échecs et de faire des recommandations sur la réorientation des politiques.

7. Produits de base

29. La CNUCED cherche à améliorer le rôle du secteur des produits de base dans le développement. Comme la plupart des pays africains, notamment les PMA, sont parmi les pays en développement les plus tributaires des matières premières, son travail porte particulièrement sur l'Afrique.

³ Voir «Competition, Competitiveness and Development: Lessons from Developing Countries», Genève, CNUCED 2004, CNUCED/DITC/CLP/2004/1.

⁴ Voir «Can Developing Economies Benefit from WTO Negotiations on Binding Disciplines for Hard Core Cartels?», Genève, CNUCED 2003, UNCTAD/DITC/CLP/2003/3.

⁵ Voir «Rapport final consolidé des réunions de renforcement des capacités organisées par la CNUCED sur les questions relatives à la concurrence dans le cadre du mandat de Doha», Genève, CNUCED 2003, UNCTAD/DITC/CLP/2003/1.

⁶ Afrique du Sud, Angola, Botswana, Kenya, Lesotho, Mali, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Soudan, Swaziland et Zimbabwe.

⁷ COMESA, SADC et Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA).

30. S'ajoutant au rapport analytique *Trade Performance and Commodity Dependence*, l'étude «La bataille des chaînes d'approvisionnement des supermarchés en Afrique subsaharienne: enjeux et perspectives pour les fournisseurs de produits agroalimentaires» (UNCTAD/DITC/COM/Misc./2003/5) a été présentée aux experts réunis sur le thème des «Conditions d'entrée influant sur la compétitivité et les exportations des biens et services des pays en développement» (26-28 novembre 2003). Elle illustre les conséquences de l'apparition des supermarchés pour le secteur agroalimentaire en Afrique, en particulier pour les petits producteurs. L'étude *World Commodity Survey 2003-2004* donne des informations et des analyses de marché concernant plus de 80 produits de base et industries primaires clefs, dont beaucoup intéressent particulièrement les pays africains.

31. Un atelier régional a été organisé à Addis-Abeba en février 2003 au titre du projet «Renforcer les capacités en vue de la diversification et d'un développement fondé sur les produits de base». La création d'un réseau africain des industries extractives centré sur les ressources minérales et axé sur le développement durable y a été envisagé. À l'issue de ces journées organisées en collaboration avec la CEA, il a été proposé de concevoir ce réseau de manière qu'il seconde le partenariat établi dans ce secteur dans le cadre du NEPAD; les discussions en ce sens se poursuivent avec les partenaires africains et extérieurs, l'objectif étant d'avoir un réseau opérationnel en 2004.

32. Un nouveau projet vise à rendre plus durable la production de coton et plus stable le revenu des petits exploitants des pays producteurs et exportateurs d'Afrique occidentale et centrale; il est réalisé en collaboration avec le Comité consultatif international du coton et le Fonds commun pour les produits de base, celui-ci participant au financement. Dans l'ensemble, il s'agit d'améliorer la production et l'offre de coton et par là de faire reculer la pauvreté dans les pays intéressés, à savoir le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Mali, le Tchad et le Togo.

33. Les travaux consacrés à l'Initiative pour une économie durable des produits de base se sont poursuivis en coopération avec l'Institut international du développement durable (IIDD), grâce au soutien du Centre de recherches pour le développement international du Canada⁸. La première réalisation porte sur le café, produit clef de beaucoup de pays africains. Parmi les activités, on citera une session de réflexion (Genève, février 2003) qui a donné l'occasion aux représentants des secteurs public et privé et de la société civile de définir des stratégies concrètes de promotion de la durabilité et un programme de recherche sur le café. Une conférence a été organisée les 8 et 9 décembre 2003 avec la participation de plusieurs représentants de l'Afrique, sur le thème de la viabilité à long terme du secteur du café et des perspectives de la coopération internationale.

34. Un projet lancé en étroite coopération avec la chaîne de magasins suisse Migros et le Programme suisse de promotion des importations (SIPPO) a pour but de renforcer les capacités des petits producteurs de fruits et légumes des PMA d'Afrique sur le plan de leur accès au marché et de leur mise en place sur celui-ci. Il s'agit de créer entre la Migros et les associations de producteurs des PMA africains un partenariat avantageux pour tout le monde afin de répondre aux exigences du marché (par exemple en matière de qualité), d'améliorer la position de négociation des producteurs et de leur permettre de pénétrer les marchés des pays développés. Ce projet couvre les contrats de production agricole entre la Migros et les associations de producteurs du Ghana et du Mozambique ainsi que le développement d'un label identifiant

⁸ <http://www.iisd.org/trade/commodities/sci.asp>.

les produits. Les importations devraient commencer cet automne. Le projet s'étendra progressivement à d'autres PMA d'Afrique et s'élargira avec la participation d'autres grandes chaînes de supermarchés des pays développés.

35. En ce qui concerne la gestion des risques liés aux produits de base, des financements et de l'énergie, la septième et la huitième Conférences africaines sur le commerce et le financement dans les secteurs pétrolier et gazier se sont tenues en 2003 et 2004 à Luanda (Angola) (21 et 23 mai 2003) et à Marrakech (Maroc) (27-30 avril 2004). Ces rencontres sont devenues le lieu où se débattent en Afrique les questions indissociables relatives au pétrole, à l'énergie et aux finances. Elles attirent plus de 600 participants représentant des douzaines de pays, pour la plupart décisionnaires de haut niveau issus des milieux pétroliers et financiers africains. Elles sont entièrement financées par le secteur privé, notamment des entreprises africaines. Parmi les retombées, on peut citer le soutien technique apporté à la Commission africaine de l'énergie, nouvel organe de l'Union africaine chargé de renforcer sur le continent la coopération dans ce secteur.

36. Dans le domaine du financement structuré des produits de base, qui est d'une grande importance pour l'amélioration du fonctionnement du secteur, la CNUCED a continué de participer aux activités de formation destinées aux banquiers africains, sous la forme, en 2003 et 2004, d'ateliers organisés par la Banque africaine d'import-export au Caire et de conférences tenues en Afrique du Sud. La CNUCED est également l'auteur d'une proposition de création d'une société panafricaine de gestion des garanties, qui faciliterait le financement du commerce africain des matières premières.

37. La faiblesse matérielle et institutionnelle des infrastructures du commerce régional en Afrique reste problématique. La création de bourses des produits de base sous-régionales faciliterait considérablement le commerce, l'accès aux financements et la gestion des risques. La CNUCED a conseillé en ce sens l'Union africaine et plusieurs autres parties intéressées. Coopérant avec le Gouvernement nigérien, elle a cherché à créer une bourse nationale des produits de base.

38. En 2003, la CNUCED et le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU ont lancé un projet de dialogue sur la politique minière en République-Unie de Tanzanie, projet financé par le PNUD et réalisé avec la CEA. Il s'agit d'intégrer l'industrie extractive dans les programmes de lutte contre la pauvreté et de rendre les politiques minières plus sensibles aux exigences de cette lutte. Deux ateliers ont été organisés à ce titre, en octobre 2003 et janvier 2004; on s'occupe actuellement de lancer un nouveau projet à titre de suivi.

39. Le portail INFOCOMM de la CNUCED, censé rendre plus transparent le marché des produits de base, offrir des renseignements plus précis sur ce marché et faire comprendre le comportement des acteurs qui y interviennent, et financièrement soutenu par le Gouvernement français, fournit des informations en ligne sur les principaux produits de base regroupés sous 10 rubriques. Compte tenu des besoins particuliers des pays africains, notamment des PMA, et de la «fracture numérique», une documentation sera diffusée directement à l'intention de ces pays sous forme traditionnelle. Plusieurs pays africains ont reconnu le rôle joué par la CNUCED dans l'amélioration de la transparence des marchés des produits de base et de l'efficacité des instruments de gestion des connaissances sur les problèmes liés à ces produits; ils ont demandé à entrer sur l'INFOCOMM à titre de partenaires nationaux.

8. Activités de formation

40. Ces dernières années, l'enseignement à distance est devenu un aspect important du renforcement des capacités dans le monde; il complétera celui que dispensent les séminaires. La CNUCED a récemment mis au point une stratégie pilote intégrant ces techniques nouvelles dans ses stages et ses activités d'assistance technique ordinaires et elle utilise l'enseignement à distance pour la formation des négociateurs commerciaux et dans le cadre du soutien qu'elle apporte aux capacités institutionnelles des pays en développement en matière de négociations commerciales. Un stage régional destiné aux fonctionnaires qui participent aux négociations de l'OMC sur le commerce des services a été préparé et organisé en 2003 dans quatre pays d'Afrique de l'Ouest (Bénin, Guinée, Mali et Togo).

41. En janvier-février 2004, le secrétariat de la CNUCED a organisé son quatrième stage régional sur les questions clefs du Programme économique international à l'intention des spécialistes africains des échanges commerciaux. Il s'agit de la série d'activités que la CNUCED a organisée en réponse à la demande qui lui avait été adressée à la dixième session de la Conférence (par. 166 du Plan d'action de Bangkok).

42. Au total, 25 fonctionnaires spécialisés et universitaires originaires de divers pays d'Afrique ont été choisis parmi plus d'une cinquantaine de candidats pour ce stage, qui s'est déroulé à l'Université de Maurice du 26 janvier au 11 février. Selon les participants, la formation dispensée les a dotés d'outils leur permettant de mieux analyser la politique économique internationale actuelle. Beaucoup d'entre eux se sont déclarés mieux à même de contribuer à la formulation des politiques dans leurs services. La collaboration avec l'Université de Maurice présente cet avantage supplémentaire que la faculté des lettres et sciences sociales deviendra partenaire de l'Institut virtuel de la CNUCED. Celui-ci a été lancé à la onzième session de la Conférence, en juin 2004.

43. Dans le cadre d'un projet sous-régional de renforcement des capacités de formation, cinq ateliers en groupe restreint et deux séminaires régionaux d'enseignement à distance ont été organisés l'année passée au Bénin, au Burkina Faso et au Mali. Ils avaient pour sujets des matières ayant trait au commerce international, par exemple le droit et la politique de la concurrence (voir par. 28), le commerce et l'environnement, et la pratique du commerce électronique. Sur plus d'une centaine de participants, 16 ont été choisis et initiés aux techniques de formation au Bénin et au Mali.

44. Une nouvelle documentation didactique a été mise au point pour l'enseignement à distance. Agissant en étroite collaboration avec le Programme d'investissement international de la CNUCED, quatre modules supplémentaires sur les accords internationaux d'investissement ont été mis au point en français et en anglais. Un séminaire d'enseignement à distance a été organisé à l'intention des pays africains anglophones en janvier et février 2004. Les participants ont été préparés à l'atelier régional en groupe restreint qui s'est tenu à Lusaka en mars. Cette solution, qui combine enseignement à distance et travail en groupe restreint, permet d'amener les stagiaires au niveau voulu de connaissances fondamentales, de raccourcir les séminaires et de consacrer plus de temps au dialogue et aux échanges entre participants. Deux nouveaux ateliers sont envisagés dans les mois qui viennent à l'intention des pays africains francophones.

45. Le Programme de formation aux activités portuaires s'est centré en Afrique occidentale et centrale sur la réalisation des trois plans d'action⁹ mis au point à la Conférence internationale de Leixões. En 2003, un cycle de formation à la gestion des ports modernes destiné aux cadres intermédiaires s'est achevé au Cameroun, au Cap-Vert, au Togo et en Tunisie. Les activités avaient commencé en Angola et en Guinée. Selon les participants, cette formation donne une vue d'ensemble du fonctionnement des ports et devrait aider les intéressés à assumer de nouvelles responsabilités. Des fonctionnaires d'Afrique du Sud, du Cambodge, du Ghana, du Kenya, de Maurice, du Nigéria et de République-Unie de Tanzanie ont assisté à la première phase du cours de formation des instructeurs en gestion des ports modernes. La deuxième phase se déroulera dans les 12 prochains mois.

B. Services

1. Programme relatif aux pôles commerciaux

46. La CNUCED a continué d'appuyer la Fédération mondiale des pôles commerciaux après le transfert à celle-ci du Programme relatif aux pôles commerciaux en novembre 2002.

47. Pendant toute l'année, les pôles commerciaux constitués dans les PMA ont été soutenus dans leur effort de renforcement ou de création de partenariats privés et publics, et aidés à offrir des services d'appui commercial à leurs clients et aux petites et moyennes entreprises. Des missions ont été entreprises à ce titre auprès des pôles commerciaux de Maputo avec un financement de la Banque mondiale. Elles devaient identifier les services à offrir aux milieux d'affaires locaux, expliquer la notion de pôle commercial aux fournisseurs de services – douanes, chambres de commerce par exemple – et sensibiliser les associations professionnelles.

48. Une réunion de quatre jours des pôles commerciaux africains s'est tenue à Pretoria en août 2003, avec 13 participants. Elle n'a pu avoir lieu qu'avec le soutien financier de la Ntsika Enterprise Promotion Agency d'Afrique du Sud. Les participants ont été formés à l'utilisation des instruments gratuits de gestion des données sur l'Internet qu'offre la Fédération mondiale et aux services que celle-ci propose aux milieux d'affaires. Un Forum africain des pôles commerciaux de la Fédération a été créé et un plan d'action adopté.

2. Système douanier automatisé

49. Le Système douanier automatisé (SYDONIA) a été installé dans plus de 30 pays d'Afrique. La plupart des pays qui l'utilisent se servaient déjà de l'ancienne version (SYDONIA version 2) et sont en voie de passer à SYDONIA++. Ce système est en application et pleinement opérationnel dans des pays comme le Bénin, le Botswana, le Burkina Faso, le Cap-Vert, le Gabon, l'Ouganda, la Zambie et le Zimbabwe; une assistance technique pour la conversion à SYDONIA++ est offerte au Burundi, en Éthiopie, à Madagascar, au Malawi, au Mali, en Mauritanie, en Namibie, au Niger, au Rwanda et au Togo. Certains pays qui n'utilisaient pas

⁹ En considération de critères linguistiques et de similitudes de contexte, trois plans d'action distincts ont été préparés à l'intention des pays africains anglophones, francophones et lusophones.

encore SYDONIA ont commencé à s'en servir (Cameroun, République démocratique du Congo). Dans la plupart des cas, ce travail est directement financé sur fonds publics nationaux, ce qui témoigne de l'engagement des autorités et des avantages réels qu'elles attendent du système.

50. En octobre 2003, le système SYDONIA a participé à la Conférence de l'Organisation mondiale des douanes à Johannesburg (Afrique du Sud), sur le thème «La technologie de l'information et les douanes»; la CNUCED a présenté le système le plus récent, ASYCUDAWorld.

51. Un centre d'appui aux activités liées au SYDONIA en Afrique a été créé à Ouagadougou, grâce à un don du Gouvernement français. Il doit essentiellement aider les pays africains à moderniser leurs procédures douanières et à se doter des compétences techniques nécessaires pour appliquer le système et le tenir à jour.

52. Deux accords ont été conclus avec des organisations régionales (le COMESA et la CEDEAO) pour lancer des activités de coopération dans des domaines tels que la formation, la normalisation des données et des documents, et le soutien technique.

3. Commerce électronique

53. Une conférence régionale sur les stratégies de commerce électronique pour le développement a été organisée à Tunis (juin 2003) à l'intention de l'Afrique pour que pays en développement et pays développés puissent échanger des témoignages et profiter des compétences des experts internationaux, régionaux et nationaux. Les gouvernements africains ont élaboré des recommandations de politique générale précises et concrètes, qui ont été autant de contributions aux débats du Sommet mondial sur la société de l'information tenu à Genève (10-12 décembre 2003).

4. Transport et transit

54. Selon la livraison de 2003 de l'*Étude sur les transports maritimes*, le coût du fret des importations africaines s'est élevé à 13,8 milliards de dollars en 2001; il est de moitié environ plus élevé pour les pays africains que pour la moyenne des pays en développement. Ces chiffres et les autres données mentionnés montrent à quel point il est nécessaire de perfectionner la logistique des transports, notamment de fournir le financement nécessaire. Selon un autre rapport de la CNUCED publié en mars 2003 sous le titre «Réformes et place du secteur privé dans les ports africains» (UNCTAD/SDTE/TLB/5), les ports africains qui se sont ouverts au privé ont vu leur productivité augmenter et leur trafic devenir plus dense, leurs services plus efficaces et les investissements qu'ils attirent plus nombreux.

55. En septembre 2003, la CNUCED a organisé une réunion d'experts sur le développement des services de transport multimodal et de logistique à Genève, à laquelle ont été invités des experts nationaux du Gabon, de Madagascar, du Mali et de Sao Tomé-et-Principe. Les participants ont conclu que les pays en développement sans littoral et les PMA – dont beaucoup se trouvent en Afrique – ont plus fortement besoin que les autres de services multimodaux de meilleure qualité et d'investissements à la hauteur de ce que réclament pour cela leurs infrastructures.

56. La CNUCED et l'Autorité portuaire de Leixões ont organisé un séminaire spécial sur la tarification portuaire en novembre 2003 à l'intention des pays lusophones. Ce séminaire de trois jours s'est déroulé au centre de formation de l'Autorité. Sur les 16 participants, six venaient d'Angola, trois du Cap-Vert, deux de Guinée-Bissau, trois du Mozambique et deux de Sao Tomé-et-Principe.

5. Système d'informations anticipées sur les marchandises (SIAM)

57. En 2003, la Société nationale des chemins de fer congolais (SNCC) a bénéficié du passage à la nouvelle version 4.5 de RailTracker. Ses agents ont été formés, et le système rattaché au réseau voisin des Chemins de fer zambiens. De la même façon, la Société nationale des chemins de fer du Zimbabwe (RNZ) a vu son système amélioré et rattaché aux Beit Bridge Railways, ce qui complète le réseau de l'Afrique orientale et australe. Ces deux projets ont été sous-traités au COMESA grâce à un financement de l'Union européenne.

58. À la demande de la CEA et de son Bureau régional de Kigali, deux études de faisabilité ont été entreprises en mai 2003. La première portait sur la possibilité pour les milieux commerçants du Rwanda de tirer parti des informations déjà fournies par le module RailTracker installé sur les réseaux de chemins de fer kényen, tanzanien et ougandais, sur les marchandises en mouvement dans la sous-région et déchargées à Mombasa (Kenya) ou Dar es-Salaam. La deuxième portait sur la possibilité d'installer le module RoadTracker dans les corridors septentrional et central de l'Afrique de l'Est entre les ports déjà cités et Kigali. Les conclusions des deux études ont été déposées à la fin de juillet 2003.

59. En Afrique de l'Ouest, le Secrétariat de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) a prié la CNUCED d'envisager une étude de faisabilité sur l'installation du module RoadTracker sur les grands itinéraires. En novembre 2003, lors d'un séminaire de validation tenu à Accra, la CEDEAO a souscrit à cette demande. La portée initiale de l'étude devra donc être élargie à tous les États membres de la CEDEAO. La Banque africaine de développement a promis de financer les travaux, dont les conclusions permettront sans doute de mettre progressivement en application le système dans ces pays.

C. Dette, finances et développement

60. Dans un paysage marqué par le déficit structurel des comptes courants de beaucoup de pays de la région, l'endettement total de l'Afrique a augmenté, passant de 285 milliards de dollars en 2001 à 295 milliards de dollars en 2002. Pour l'Afrique subsaharienne, il est passé de près de 203 milliards de dollars en 2001 à plus de 210 milliards de dollars en 2002 et à près de 220 milliards de dollars en 2003. Le problème de l'endettement de beaucoup de pays africains et d'autres pays en développement persistant, la CNUCED a poursuivi ses travaux d'analyse dans le domaine de la dette et du financement extérieur, dans le cadre notamment de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés, qui intéresse particulièrement les pays africains. Ses résultats ont été une contribution importante au rapport rédigé par le secrétariat de la CNUCED, que le Secrétaire général a adressé à l'Assemblée générale sous le titre «Crise de la dette extérieure et développement» (A/58/290), et ils ont alimenté diverses activités d'appui technique.

1. Club de Paris

61. La CNUCED a continué d'aider les pays africains et d'autres pays débiteurs à se préparer aux négociations sur le rééchelonnement ou la restructuration de leur dette publique bilatérale à l'égard du Club de Paris. Cette aide est particulièrement importante pour les pays africains à faible revenu, qui ont rarement les capacités institutionnelles qu'exigerait une préparation technique efficace à ces négociations, et les ressources qui leur permettraient d'engager des consultants privés de l'extérieur. Entre avril 2003 et la mi-mai 2004, quatre pays africains ont conclu de nouveaux accords avec le Club de Paris. Le Bénin a atteint son point d'achèvement dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés au cours du premier semestre de 2003, et, au cours des négociations avec le Club de Paris qui ont suivi, il a obtenu une réduction de l'ensemble de sa dette compatible avec les objectifs de viabilité de l'endettement fixés dans l'Initiative. Le Kenya a conclu un accord de rééchelonnement pour 353 millions de dollars démontrant qu'il doit à ses créanciers du Club de Paris, et ce, aux conditions de Houston, selon lesquelles les délais de remboursement hors APD¹⁰ sont portés à 5 ans, avec un délai de grâce de 5 ans, et à 20 ans avec 10 ans de délai de grâce pour l'APD. Le Burundi a obtenu un rééchelonnement de sa dette aux conditions de Naples, qui a réduit de 67 % pendant la période de consolidation la valeur nette du service courant de sa dette. Avec cet accord et l'amélioration de ses résultats économiques, le Burundi devrait bientôt être couvert par l'Initiative. Le Niger, qui a atteint son point d'achèvement dans le cadre de l'Initiative renforcée, a vu annuler une dette de 104 millions de dollars (valeur courante nette), qui représente la part du Club de Paris dans l'effort entrepris au titre de l'Initiative. La dette de ce pays à l'égard de créanciers du Club de Paris sera réduite encore de 48 millions de dollars (valeur courante nette) par un allègement supplémentaire accordé par des créanciers bilatéraux. Ainsi, le Niger aura soldé la totalité de sa dette à l'égard du Club de Paris.

2. Système de gestion de la dette et d'analyse financière

62. Le système de gestion et d'analyse de la dette (SYGADE) a été installé dans 21 pays. Un nouveau projet a été décidé avec la République du Congo, où le logiciel devrait être installé en 2004. En réponse à des demandes des pouvoirs publics, de nouveaux projets sont en cours de préparation pour l'Algérie, l'Éthiopie, la République centrafricaine, la République du Congo, Sao Tomé-et-Principe et le Soudan.

63. En 2003, 13 missions (formées de fonctionnaires des services centraux) ont été envoyées au titre du Programme SYGADE dans 9 pays africains (2 en Angola, 1 au Burkina Faso, 1 à Djibouti et 1 au Gabon, 2 en République du Congo, 2 en République démocratique du Congo, 1 à Sao Tomé-et-Principe et 1 au Zimbabwe), pour en évaluer les besoins et négocier de nouveaux projets d'assistance technique. Les consultants du SYGADE ont d'autre part passé 42,5 semaines dans 5 pays africains différents pour y assurer une formation à la gestion de la dette. Enfin, une délégation de six fonctionnaires du Bureau de la dette de Mauritanie a été formée au SYGADE à Genève où elle a suivi deux semaines de stage.

64. La CNUCED continue de chercher une solution qui lui permettrait de décentraliser les activités liées au Programme SYGADE en Afrique. Le Programme est ainsi resté en étroites

¹⁰ Aide publique au développement.

relations de travail avec l'Institut de gestion macroéconomique et financière de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique australe (MEFMI)¹¹ et Pôle Dette¹², qui prennent la forme d'activités réalisées en commun ou en collaboration. Pôle Dette et la CNUCED ont poursuivi l'extension et l'institutionnalisation de leur coopération. Un accord de coopération technique entre les deux institutions a été convenu et devrait être signé en 2004. Il permettra de créer une unité régionale du SYGADE à Yaoundé, de lancer des programmes de formation des responsables de la gestion de la dette, d'organiser de nouveaux ateliers et séminaires CNUCED-Pôle Dette et de renforcer les capacités de Pôle Dette face à différents aspects des systèmes d'enregistrement et de gestion de la dette.

65. Le Programme SYGADE rend le service de la dette plus efficient et permet de déceler les anomalies dans les appels de remboursement des créanciers institutionnels. Il permet aussi de réaliser des économies substantielles en évitant les frais inutiles, comme les trop-payés aux créanciers ou les pénalités de retard, qui sont le résultat d'une comptabilité mal tenue. Outre ces économies, le recours actif au SYGADE par les services responsables permet aux pays de disposer d'un état précis de l'encours de leur dette, condition d'une gestion plus efficace et d'une meilleure préparation des négociations de prêt et de rééchelonnement.

3. Appui technique au Groupe intergouvernemental des 24 pour les questions monétaires internationales

66. Le Groupe des 24 est le seul groupe de pays en développement dans le cadre institutionnel du FMI et de la Banque mondiale. Neuf de ses membres sont des pays africains (Afrique du Sud, Algérie, Côte d'Ivoire, Égypte, Éthiopie, Gabon, Ghana, Nigéria et République du Congo). Ce projet seconde, sous forme d'études et de débats de grands experts internationaux et de hauts fonctionnaires des banques centrales et des ministères des finances réunis pour des rencontres techniques, les efforts que font ces pays pour participer efficacement aux délibérations des organismes financiers internationaux, renforcer les moyens dont ils disposent pour créer un environnement financier économique stable, propice à la croissance et à la lutte contre la pauvreté, et réduire leur vulnérabilité aux chocs extérieurs. Les réunions techniques tenues en 2003 et au début de 2004 portaient sur un certain nombre de problèmes intéressant particulièrement les pays africains. En septembre 2003, le dix-septième Groupe technique du Groupe des 24 a examiné, entre autres choses, des études sur les sujets suivants: directives éventuelles en matière de viabilité de l'endettement des pays à faible revenu; incidences sur le développement des envois de fonds des travailleurs émigrés; rôle de la politique des pouvoirs

¹¹ Le MEFMI est un institut régional qui compte 10 membres: Angola, Botswana, Lesotho, Malawi, Namibie, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Swaziland, Zambie et Zimbabwe. Il cherche à améliorer les capacités humaines et institutionnelles dans les secteurs critiques de la gestion macroéconomique et financière. Quatre des pays du MEFMI utilisent le SYGADE: l'Angola, l'Ouganda, la Zambie et le Zimbabwe.

¹² Il s'agit d'une initiative conjointe de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest et de la Banque des États de l'Afrique centrale. En sont membres: le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Gabon, la Guinée-Bissau, la Guinée équatoriale, le Mali, le Niger, la République centrafricaine, la République du Congo, le Sénégal, le Tchad et le Togo. Sont membres associés la Guinée et la Mauritanie. Huit des membres utilisent le SYGADE.

publics dans la compétitivité industrielle. En mars 2004, le dix-huitième Groupe technique a été saisi d'études sur des questions comme la capacité des pays en développement de réduire leur vulnérabilité à la volatilité des marchés financiers internationaux; la représentation accrue des pays en développement aux instances de direction des institutions financières internationales; les questions clefs des négociations commerciales multilatérales après la Conférence de Cancún, notamment la libéralisation commerciale du secteur agricole, le traitement spécial et le traitement différentiel; les conditionnalités dont sont assortis les prêts du FMI.

D. Investissement international et développement des entreprises

1. Investissement

67. La section consacrée à l'Afrique du *World Investment Report 2003* expose les tendances récentes de l'investissement étranger direct (IED) en Afrique. Il y est dit que l'IED s'était réduit en Afrique à 11 milliards de dollars en 2002 après avoir connu un pic à 19 milliards de dollars en 2001, mais que cette régression devrait être de courte durée à en croire le surcroît d'efforts que les pays faisaient pour promouvoir l'IED et les initiatives des États-Unis, de l'Union européenne et du Japon en matière de commerce et d'investissement. La sortie du rapport a été marquée par diverses manifestations, notamment des conférences et des points de presse, dans 21 pays d'Afrique.

68. La réalisation du projet conjoint CNUCED-Chambre de commerce internationale sur l'établissement de guides de l'investissement et le renforcement des capacités dans les PMA s'est poursuivie en 2003. Les guides pour l'Érythrée, le Mali et la Mauritanie sont achevés et seront présentés dans chaque pays dans le courant de 2004. On est en voie d'en rédiger pour le Kenya et la Tanzanie, ainsi qu'un guide régional pour l'Europe orientale, ouvrages qui seront achevés en 2005.

69. *L'Étude sur l'IED dans les pays les moins avancés*, couvrant tous les PMA africains, a été mise à jour en 2003. Elle donne des renseignements sur les tendances récentes et l'actualité de l'IED dans le cadre juridique de chacun des 50 PMA (dont 34 sont en Afrique); elle paraîtra en 2004.

70. Dans le domaine de l'assurance, la CNUCED offre des conseils, des orientations et des services de formation aux autorités réglementaires de l'assurance, en particulier en ce qui concerne la mise en place de l'encadrement juridique et des instances de contrôle, pour soutenir le développement de marchés compétitifs de l'assurance. Au total, 32 pays d'Afrique ont bénéficié d'activités de formation et d'autres activités organisées en 2003 autour de certaines questions propres à l'assurance. De plus, une trentaine de compagnies d'assurance africaines ont fait l'objet d'une notation dans le cadre d'un programme mis au point par la CNUCED et l'Organisation des assurances africaines.

71. Le travail de conception des mesures à prendre pour attirer en Afrique l'IED asiatique aide les pays africains à se doter des politiques susceptibles d'attirer les investisseurs d'Asie, notamment les PME. Le potentiel qu'offrent à cet égard le Botswana, le Ghana, Madagascar, le Mozambique et la République-Unie de Tanzanie a été analysé en 2003. Des études sont en cours sur ces pays, qui paraîtront en 2004.

a) Promotion de l'investissement: services consultatifs pour l'investissement et la formation

72. Parmi les grands objectifs des services consultatifs pour l'investissement et la formation (SCIF) de la CNUCED, il y a le renforcement des capacités des pays en développement, en matière de mise en place et de gestion de l'encadrement de leur politique de l'IED. En 2003, des conseils ont été fournis au Gouvernement angolais à propos de la loi sur l'investissement privé qu'il venait d'adopter.

73. Les SCIF ont aussi appuyé plusieurs autres pays africains (Botswana, Éthiopie, Lesotho et République-Unie de Tanzanie) pour la suite à donner aux recommandations issues de l'examen de leur politique d'IED auquel avait procédé la CNUCED. Au Botswana par exemple, ils ont permis d'élaborer un projet de loi et une stratégie des investissements. Une étude a également été entreprise pour fixer des valeurs de référence au système de permis de résidence du Botswana par rapport au système retenant un pays comme terme de comparaison.

74. Les SCIF ont continué de développer *Investment Gateway*, plate-forme interactive de promotion des investissements sur l'Internet. On y trouve des informations sur les possibilités d'investissement et sur les personnes à contacter, des renseignements financiers sur les entreprises locales et des données pratiques sur l'encadrement juridique et réglementaire, sans compter des liens directs avec les autorités nationales de réglementation. *Investment Gateway* présente aussi des données sur les investisseurs potentiels et des informations sur les conditions dont sont assorties les offres d'investissement actuelles ou passées. En 2003, un projet pilote a démarré à Djibouti.

75. En 2003 également, le Programme de la CNUCED relatif au renforcement des capacités de bonne gouvernance pour la promotion et la facilitation des investissements, qui relève des SCIF, a fourni une assistance à l'Éthiopie, au Lesotho, au Mali et à la République-Unie de Tanzanie. On a aussi entrepris l'examen du même domaine au Lesotho et en République-Unie de Tanzanie. Des rapports de consultation accompagnés de recommandations ont été présentés aux gouvernements de ces deux pays. L'assistance de suivi à l'Éthiopie, au Lesotho et la République-Unie de Tanzanie a pris la forme d'activités de formation aux services à la clientèle destinées à des employés des institutions ayant à faire avec les investisseurs étrangers, et de chartes du client élaborées à l'intention des organismes nationaux de promotion des investissements.

76. Le programme des SCIF a continué de soutenir en 2003 l'Association mondiale des organismes nationaux de promotion des investissements, qui compte parmi ses membres 45 organismes africains de promotion des investissements.

b) Examens de la politique d'investissement

77. L'atelier national sur les examens de la politique d'investissement du Lesotho a été organisé à Maseru en février 2003; le rapport final en a été présenté à la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes de la CNUCED en avril 2003. Les travaux relatifs à l'examen concernant l'Algérie ont été menés à terme. Un atelier national a été organisé à Alger en décembre 2003, dont le rapport a été soumis à la huitième session de la Commission (Genève, 26-30 janvier 2004). Quant à la politique d'investissement du Bénin et de la Zambie, les examens seront achevés dans l'année en cours. Ceux qui

concernent le Kenya et le Sénégal commenceront en juillet 2004. Des programmes d'assistance technique et de suivi pour la mise en application des recommandations issues de ces examens sont en cours de réalisation en Algérie, au Botswana, au Ghana, au Lesotho, en Ouganda et en République-Unie de Tanzanie.

c) Accords internationaux d'investissement

78. En 2003, la CNUCED a réalisé en Afrique, en collaboration étroite avec l'OMC, plusieurs séminaires dans le cadre de son assistance technique liée à la Conférence de Doha et de ses travaux de renforcement des capacités dans le domaine des investissements: deux séminaires régionaux (Djibouti, janvier 2003; Botswana, février 2003), deux stages intensifs à l'intention des négociateurs africains, y compris des modules d'enseignement à distance (pour les pays anglophones: Pretoria, mars/avril 2003; pour les pays francophones: Alexandrie (Égypte), mai 2003); deux ateliers à Genève (un atelier ordinaire en anglais en avril 2003; un atelier spécial pour les pays africains francophones en juin 2003); deux séminaires nationaux (Mauritanie, mai 2003; Maroc, mars 2003).

79. C'est également dans le cadre de ce programme de travail que s'est tenue à Genève en 2003, à la demande de neuf PMA africains anglophones, une série de négociations sur les accords bilatéraux d'investissement, qui ont abouti à la conclusion de 19 de ces accords et de 13 procès-verbaux approuvés. Des services consultatifs ont aussi été fournis pour soutenir plusieurs initiatives régionales, y compris le COMESA.

2. Technologie et développement des entreprises

a) Technologie

80. On est en voie de préparer le deuxième rapport des indices du développement des technologies de l'information et de la communication que l'Assemblée générale a demandé à la CNUCED de rédiger en collaboration avec le Groupe d'étude de l'ONU sur le renforcement de la compétitivité stratégique dans les technologies de l'information et de la communication; ce rapport sera une contribution à la deuxième phase du Sommet mondial sur la société de l'information qui doit se tenir à Tunis en 2005. Il traitera de la question de la fracture numérique et sera centré sur le développement de la télématique en Afrique.

81. L'ouvrage *Transfer of Technology for Successful Integration into the Global Economy* (Transfert de technologie en vue d'une bonne intégration dans l'économie mondiale) (UNCTAD/ITE/IPC/2003/6) que la CNUCED a fait paraître en 2003 présente une étude de cas concernant l'industrie automobile en Afrique du Sud réalisée dans le cadre du Programme CNUCED/PNUD sur la mondialisation, la libéralisation et le développement humain durable.

b) Développement des entreprises

82. Des programmes EMPRETEC ont été lancés dans plusieurs pays africains. Les directeurs de ces programmes en Afrique ont été réunis à Accra en novembre 2003 afin de motiver les responsables de centres nationaux EMPRETEC et de formuler de nouvelles stratégies de développement de l'esprit d'entreprise.

83. Répondant à une demande du Gouvernement angolais qui souhaitait lancer un programme EMPRETEC, des travaux préparatoires ont été entrepris en 2003 au niveau de la mobilisation des ressources et des infrastructures institutionnelles et opérationnelles. Il en est résulté un financement de 1,2 million de dollars du PNUD et les réalisations ont commencé en avril 2004.

84. Un programme EMPRETEC permet d'encourager la coopération Sud-Sud. En 2003, agissant en coopération avec la CNUCED, EMPRETEC Zimbabwe et Enterprise Ethiopia ont soutenu la création d'Enterprise Uganda. EMPRETEC Éthiopie a également soutenu la mise en train opérationnelle d'Enterprise Mozambique.

85. De plus, le service PNUD/Conférence internationale de Tokyo sur le développement africain (TICAD) spécialement chargé de l'Afrique a prié la CNUCED de rédiger un document stratégique sur le développement du secteur privé dans ce continent. Ce document a été présenté à la Réunion d'experts et Réunion de haut niveau de la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique consacrée aux politiques d'appui au développement du secteur privé sur ce continent (Maroc, avril 2003). Il a aussi été présenté à une réunion de suivi organisée par la CNUCED à Genève en juillet 2003. La CNUCED continue de collaborer avec le PNUD à la création et à la préparation de l'éclosion de la Chambre de commerce Afrique-Asie; elle est membre de son Comité consultatif.

86. Dans le domaine du gouvernement d'entreprise et de la transparence, la CNUCED a rédigé en 2003 une étude de cas sur la publication de renseignements concernant le gouvernement d'entreprise au Kenya (TD/B/COM.2/ISAR/19/Add.3). Cette étude a été présentée à la vingtième session du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication (ISAR), réuni à Genève du 29 septembre au 1^{er} octobre 2003.
